

AVIS D'APPELS



Maître d'ouvrage : S. A. LOGIREM, 111, boulevard National, 13003 Marseille.
Objet du marché : Contrat de location, d'entretien, de réparation et de relevé de compteurs individuels, communs ou généraux d'eau chaude et/ou d'eau froide sur des résidences du patrimoine de la société LOGIREM.
Mode de passation des marchés : Appel d'offre ouvert européen.
 Le marché de prestation est passé en marché unique.
 Un avis de publicité complet est disponible sur le Journal Officiel de l'Union Européenne (J.O.U.E.) n° J05 S 153 en date du 10/08/2010 - annonces 238934-2010-FR.
 TED: <http://ted.europa.eu/udl?uri=TED:NOTICE:238934-2010:TEXT:FR:HTML>
 Le dossier ainsi que la publicité sont à télécharger sur le site www.marches-securisees.fr (inscription gratuite).
 Date limite de remise des offres : 17 septembre 2010 à 16 heures, délai de rigueur.

Guilde de la flore éditeur régional Nouveauté

GUIDE ET CD-ROM

NOTRE FLORE : UN PATRIMOINE UNIQUE EN FRANCE

Les Alpes-Maritimes ont une biodiversité de près de 3 300 espèces. Le guide, clair et précis, s'appuie sur de nombreuses photos. Le CD-Rom interactif, d'utilisation simple et innovante, invite à découvrir toute la flore sauvage au travers de ses différents noms, d'un terrier numérique, d'un glossaire en images, de jeux... Un outil de vulgarisation scientifique inédit jusqu'à ce jour.

GUIDE DE LA FLORE DES ALPES-MARITIMES
 Du Mercantour à la Méditerranée
 Textes et photographies de Lionel Carlier et Ludovic Thébaud
 432 pages
 Edition bruchée

25 €

www.editionsguilde.com

Keno Mercredi 11 août 2010

Tirage de 13 H 45 Multiplicateur x 10 Tirage de 21 H 00 Multiplicateur x 12

05 08 11 12 14 18 19	02 06 08 10 12 18 20
20 21 25 37 38 43 44	22 23 24 35 43 47 52
45 46 47 48 55 57	54 56 57 62 65 67

Jackpot 8.40.39.27 2.277.811

Jackpot 3.11.65.43 7.690.972

LOTO Tirage du Mercredi 11 août 2010

5 7 8 22 26 - 2

BONS NUMÉROS	Nombre de grilles gagnantes	Gain
5 BONS NUMÉROS	2	455 310,50
4 BONS NUMÉROS	987	512,70
3 BONS NUMÉROS	37 901	5,70
2 BONS NUMÉROS	426 840	3,60

7 690 972

Tous les résultats sur : www.francetesdesjeux.com

AVIS DE PROCÉDURE ADAPTÉE

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Identification de l'organisme qui passe le marché : Commune des Adrets-de-l'Estérel, Hôtel de ville, 83600 Les Adrets-de-l'Estérel, tél. 04.94.19.36.66, fax 04.94.19.36.66.

Procédure de passation : Marché à procédure adaptée (ouvert) - article 28 du C.M.P.

Objet du marché : Travaux de construction d'un marché couvert.
Durée des travaux : 6 mois.

Modalités et caractéristiques des lots :
 Lot n° 1 - Gros-œuvre, Revêtement dur ;
 Lot n° 2 - Taille de pierre ;
 Lot n° 3 - Charpente bois, Toiture ;
 Lot n° 4 - Électricité ;
 Lot n° 5 - Plomberie ;
 Lot n° 6 - Ferronnerie.

Lieux où l'on peut retirer le dossier de consultation : Atelier de tirage José LOPEZ - AL.rose.lopez@wanadoo.fr, tél. 04.94.95.02.00, fax 04.94.83.97.26, télécopie sur le site de la mairie des Adrets-de-l'Estérel : <http://www.mairie-adrets-esterel.fr/> Rutorique ; Mairie - Appels d'offres.

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat : Les justifications quant aux qualités et capacités à fournir par les candidats sont détaillées dans le règlement de la consultation.

Date de validité des offres : 90 jours.

Date limite de réception des offres : Mercredi 15 septembre 2010, à 18 heures.

Adresse à laquelle les offres doivent être envoyées : Mairie des Adrets-de-l'Estérel, Hôtel de ville, 83600 Les Adrets-de-l'Estérel, tél. 04.94.19.36.66, fax 04.94.19.36.66.

Renseignements complémentaires :
 Renseignements d'ordre administratif : Mairie des Adrets-de-l'Estérel, Hôtel de ville, 83600 Les Adrets-de-l'Estérel, tél. 04.94.19.36.66, fax 04.94.19.36.66.
 Renseignements d'ordre technique : M. Armand COGNOLA, Architecte D.P.L.G., tél. 04.93.47.64.71, fax 04.93.47.31.80.
 Unité monétaire utilisée : Euro.
 Rédaction des soumissions en langue française.
 Les candidatures, les dossiers, les offres ne pourront pas être transmis par voie électronique.

Critères de jugement des offres :
 - Prix des prestations (40 %) ;
 - Valeur technique de l'offre (40 %) ;
 - Respect des délais (20 %).

Date d'envoi de l'avis de publication : Vendredi 6 août 2010.



AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Noms et adresse de la personne publique : Communauté de Communes Cians Var, centre administratif de Valberg, place Charles-Ginsy, 06470 Valberg, tél. : 04.93.02.23.90, fax : 04.56.09.03.49.

Mode de passation : Procédure adaptée.

Objet du marché : Marché de travaux. Travaux de génie civil pour la mise en place de colonnes aériennes et semi enterrées pour le tri aérodif.

Le marché consiste en : Le marché a pour objet les travaux de génie civil pour la mise en place de colonnes aériennes et semi enterrées pour le tri aérodif, sur les 9 communes de la communauté de communes Cians-Var, et le station de Valberg, correspondant à :

- 33 sites de pré-collecte pour colonnes semi enterrées ;
- 10 sites de pré-collecte pour les colonnes aériennes.

Caractéristiques principales : Cette prestation n'est pas divisée en lots.

Lieu d'exécution : Canton de Guillaumes.

Durée du marché ou délai d'exécution : 10 semaines.

Date prévisionnelle de début des prestations : 8 septembre 2010.

Adresse auprès de laquelle les documents peuvent être obtenus :
 - Téléchargeable sur le site www.aicim.fr
 - Au siège de la CCCV suite à demande par fax

Date limite de réception des offres : 26 août 2010, à 15 heures, dans les conditions fixées au règlement de la consultation.

Délai de validité des offres : 120 jours.

Adresse auprès de laquelle les offres doivent être envoyées : Communauté de Communes Cians Var, services techniques, centre administratif de Valberg, place du Quartier, 06470 Valberg.

Renseignements administratifs : Communauté de Communes Cians Var, services techniques, centre administratif de Valberg, place du Quartier, 06470 Valberg, tél. : 04.93.02.23.90, fax : 04.56.09.03.49.

Date d'envoi de présent avis à la publication : 9 août 2010.



AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

1. Maître d'ouvrage : Commune de BIOT, route de Valbonne, 06410 BIOT.

2. Objet du marché : CREATION D'UN RESEAU DE VIDEO-PROTECTION SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE BIOT.

3. Procédure : Procédure adaptée article 28 du Code des marchés publics.

4. CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES : Les travaux sont scindés en 2 lots. Il est possible de soumissionner pour un lot ou plusieurs lots.
 - Lot 1 : génie civil ;
 - Lot 2 : équipements techniques.

5. Délai des travaux : DECEMBRE 2010.

6. Délai d'anticipation : Les travaux sont prévus sur 12 mois.

7. Renseignements d'ordre juridique, économique, financier : Voir règlement de consultation.

8. Procédure

9. 1. Procédure de passation : Marché sur bordereau de prix unitaires.
2. Critères de jugement des offres : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération.
 Libellé : % ;
 1. Valeur technique de l'offre appréciée d'après le mémoire technique : 60 % ;
 2. Prix des prestations : 40 %.

9. Autres renseignements : Mis à disposition du dossier de consultation par voie électronique sur le profil acheteur de la commune, marches-securisees.fr

10. Modalités de remise des offres :
10.1. Adresses où les offres doivent être transmises : Chaque dossier devra être remis contre récépissé au secrétaire de la Direction générale des services, services courants, mairie de BIOT, 8110, route de Valbonne.
10.2. Délai de validité des offres : 23 SEPTEMBRE 2010, à 12 heures.

10.3. Renseignements complémentaires :
 a) **Aspects de responsabilité de service :** Jean-Pierre LAGARDETTE, tél. 04.92.91.55.76, e-mail : jeanpierre.lagarrette@biot.fr ;
 b) **Aspects du maître d'œuvre :** Monsieur MILLON, Société AZETCO, 480, chemin de Château-Bresson, 06840 SAINT-JEANNET, tél/fax : 04.93.24.48.03, e-mail : azetco@wanadoo.fr.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 12 août 2010.

Légaies

DIVERS

AVIS PRÉFECTURE DES ALPES-MARITIMES COMMUNE DE PELLIE

ARRÊTÉ MODIFICATIF

Prescription de la révision du plan de prévention des risques naturels (PPR.)
 Préviables de mouvements de terrain et de séisme
 La révision du plan de prévention des risques (PPR.) naturels préviables de mouvements de terrain et de séisme de la commune de Peille a été prescrite par arrêté préfectoral du 4 mai 2009. Considérant que la commune de Peille a adhéré à la communauté de communes du Pays de Peillon le 1^{er} avril 2010, l'arrêté préfectoral de prescription susdit a été modifié par l'arrêté préfectoral du 27 juillet 2010.

La Direction départementale des Territoires et de la mer est chargée d'élaborer et d'élaborer cette révision. L'arrêté modificatif est consultable en mairie, au siège de la communauté de communes du Pays de Peillon, au siège du syndicat d'acheminement de cohérence territoriale des Peillons et à la direction départementale des Territoires et de la mer, pôle risques, au centre administratif départemental à Nice.

PRÉFECTURE DES ALPES-MARITIMES COMMUNE DE NICE

AVIS PRÉSCRIPTION D'UN PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS DE MOUVEMENTS DE TERRAIN

Préviables de mouvements de terrain et de séisme
 L'établissement d'un Plan de Prévention des Risques (PPR.) naturels préviables de mouvements de terrain a été prescrit par arrêté (effectif en date du 27 juillet 2010) sur le territoire de la commune de Nice.
 La Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) est chargée de l'élaborer et d'élaborer le plan.
 L'arrêté est consultable en mairie de Nice, au siège de la communauté urbaine Nice Côte d'Azur, au siège du syndicat mixte d'éclairage et de suivi du schéma de cohérence territoriale de l'agglomération Nice-Côte d'Azur et à la DDTM, service 36395, au centre administratif départemental à Nice.
 Pour toute information concernant l'élaboration de ce PPR., il convient de se rapprocher de la DDTM, pôle risques, ou de la contacter à partir de son internet (www.alpes-maritimes.equipement.gouv.fr)

Un registre de consultation sera établi en mairie à compter du 1^{er} septembre 2010 afin que le public puisse y consigner ses observations jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique.

EXTRAIT D'UNE REQUÊTE EN DECLARATION D'ABSENCE

Par requête en date du 23 juin 2010, le procureur de la République a saisi le tribunal de grande instance de Nice à l'effet de faire déclarer l'absence de ANTOINE JUSTAFRE, né le 7 avril 1911 à Gouraya (Algérie), dont le dernier domicile connu était à son domicile depuis le 13 décembre 1997, presumed absent par jugement du juge des tutelles du tribunal d'instance de Nice en date du 14 décembre 1999 lequel avait désigné M^{me} Jacqueline JUSTAFRE-ROPERO en qualité d'administratrice légale.

Nice, le 23 juin 2010.

Le vice-procureur de la République
 Brigitte LABELLE

nice-matin dans votre boîte aux lettres tous les matins à partir de 6h30 !

Je m'abonne à Nice-Matin et à tous ses suppléments !

Livraison offerte !

Service Clients : N° Vert 0 800 06 83 20

6,67 € par semaine